

CIRCULATION RUE ALFRET DE MUSSET

♦ Objet : Identification des besoins, échanges et débat avec les riverains	
♦ Personnes concernées • Elus - C.Joussaume – élu projets et travaux - B.Cristofoli – élu participation citoyenne • Services ville - C.Perpère – service voirie et grands projets • Métropole	• Habitants et riverains (5)

La réunion s'est déroulée en deux temps :

- Identification des problématiques rencontrées par les riverains sur la A.de Musset
- Propositions de solutions et échanges entre les riverains et la ville.

▪ 1) Identification des problématiques

Circulation et vitesse :

Les riverains constatent au quotidien des vitesses excessives car les véhicules qui empruntent cette voie cherchent en grande partie à éviter le giratoire et tourne ainsi directement à droite sur l'avenue Descartes.

Le 'Cédez le passage' situé sur T.Gauthier n'est pas respecté, les véhicules accélèrent depuis T.Gauthier vers A.de Musset malgré la présence du Cédez le passage.

Les riverains évoquent des situations dangereuses car les véhicules provenant de l'avenue Descartes sont prioritaires mais ceux arrivant depuis T.Gauthier leur coupent la priorité.

Beaucoup de véhicules se stationnent de parts et d'autres de la voie A.de Musset en gênant parfois les sorties de véhicules des riverains car les stationnements sont souvent trop proches des DVL. Avec la présence des restaurants rue T.Gauthier, le stationnement au moment de la pose déjeuner et parfois le week-end, peut devenir anarchique et être source de conflits.

Les trottoirs sont dit 'non accessibles' du fait de la présence des arbres qui empiètent près de la moitié de l'emprise.

Divers

Deux riverains se plaignent de la présence des platanes et notamment de la nuisance des feuilles dans les jardins. La ville rappelle qu'un élagage a eu lieu récemment et qu'une grande partie du houppier a été supprimée, en observant la limite entre domaine privé et public il est constaté que les branches ont été taillées, elles ne dépassent pas en domaine privé.

La ville rappelle que l'entretien des trottoirs notamment le désherbage ou la tonte est à la charge des riverains depuis le mur de clôture jusqu'au fil d'eau. La métropole peut intervenir pour reprendre le revêtement des trottoirs en grave mais à la condition que les trottoirs soient désherbés.

Des lanternes d'éclairage public seraient défectueuses, l'équipe d'éclairage de la ville devra se rendre sur site.

▪ **2) Propositions d'amélioration**

Dans un premier temps il est proposé de prendre un arrêté afin de réduire la vitesse à 30km/h le long de la voie A.de Musset.

Il est également proposé de créer du stationnement sur chaussée en chicane. L'objectif est de faire ralentir les véhicules par l'effet de chicane et de marquer des poches de stationnement avec des reculs suffisants pour maintenir les cônes de visibilité depuis les DVL. Il est précisé que le nombre de stationnement marqué sera inférieur à l'existant du fait des diverses contraintes, cette proposition est bien accueillie par les riverains.

La ville propose la mise en place d'un stop sur la rue T.Gauthier en remplacement du Cédez le passage car avec la présence de la police municipale, le stop aura à minima un effet de ralentissement sur les véhicules.

Il est également proposer d'étudier la création d'un îlot infranchissable en extension du trottoir au niveau du croisement T.Gauthier / A de Musset afin de créer un obstacle physique qui oblige les véhicules à manœuvrer et donc à réduire la vitesse.

La mise en sens unique de la rue est également évoquée et les sens de circulations sont débattus. Le sens allant de T.Gauthier vers l'avenue Descartes est très circulé et ne permettrait pas de garantir une réduction de la vitesse.

En revanche le sens allant de l'avenue Descartes vers T.Gauthier et le sens le moins circulé, il impose aux riverains un détour par le giratoire pour entrer dans la rue. Cette idée est débattu et tous les riverains présents sont prêts à approuver cette proposition mais le manque de participant ne permet pas de conclure.

L'absence de voie pour les cyclistes est également évoquée. La ville explique qu'il n'est pas envisageable de réaménager la voie mais propose d'étudier la mise en place d'un contre sens cyclable dans le cas de la mise en sens unique et de demander l'étude de marquages au sol afin d'identifier une voie verte le long d'une rive pour redonner une emprise pour les piétons et vélos. Sans modifier la position de la bordure cela semble complexe mais l'étude sera demandée à la métropole.

▪ **3) Les suites à donner**

La ville va demander à la métropole de travailler sur deux scénarios :

- le maintien du double sens de circulation avec le marquage au sol de places de stationnement en chicanes (largeur de 2,30m des places afin de réduire les emprise de chaussée circulée), de créer une 'oreille' en zébra et J11 au croisement des rues T.Gauthier et A de Musset, de modifier le cédez le passage en stop.
- la création d'un sens unique (sens circulé depuis Descartes vers T.Gauthier), création de stationnement au sol ainsi qu'un contre sens cycliste. Le sens unique a tendance à favoriser accélération mais s'agissant du sens de circulation le moins utilisé, cela devient pertinent.
- l'étude de la création d'une voie verte sur chaussée afin de donner l'espace aux piétons et vélos quelque soit l'hypothèse choisie (double sens ou sens unique).

Une réunion de présentation des propositions auprès des riverains sera organisée d'ici fin 2024 pour en débattre avec les riverains.

Ville de Saint-Médard-en-Jalles et Métropole – Circulation rue Claude Bernard 17.06.2024